

## Informations concernant les modalités d'inscription

Saisissez dès le 1er décembre 2023, à partir de 16h00, vos participants, vos passes et vos groupes directement en ligne.

**A partir du 15 décembre 2023 à 16h00, vous pouvez réserver vous-même les heures de rangeur définitives et conclure la commande: [www.schuetzenportal.ch](http://www.schuetzenportal.ch)**

Si vous souhaitez quand même vous inscrire par courrier, notre travail sera facilité si vous remplissez complètement le formulaire d'inscription en caractères majuscules ou à la machine. Vous contribuez ainsi à éviter tout malentendu. **Inscriptions par poste et par e-mail sont considérées en deuxième priorité, après le 20 décembre 2023.**

### 1 Généralités

- 1.1 Les inscriptions sans licence valable (A ou B) ne seront pas acceptées, selon prescriptions de la FST.
- 1.2 Le versement des répartitions se fait par virement postal. Il est indispensable que **l'adresse complète** de chaque tireur figure sur son formulaire individuel de commande de passes.
- 1.3 Lors de l'inscription, nous avons besoin de la date de naissance exacte pour un éventuel classement.
- 1.4 Les participants du final du vainqueur de la fête et les gagnants des prix lors de la remise des prix seront demandés par e-mail de s'inscrire/ se désinscrire. Pour cela, nous avons besoin de l'adresse e-mail de chaque participant.

### 2 Inscription en ligne par «Schützenportal»

- 2.1 À partir du 1er décembre 2023, les participants, les passes et les groupes pourront s'inscrire à l'avance. L'inscription finale en ligne avec l'attribution des rangeurs est possible à partir du 15 décembre 2023 dès 16h00, **l'inscription en ligne** est possible à l'aide du site web [www.schuetzenportal.ch](http://www.schuetzenportal.ch).
- 2.2 L'accès au portail d'inscription se fait via SAT-Admin dès que les accès nécessaires sont disponibles. D'ici là, les anciennes données d'accès de l'AFS (mot de passe de lecture ou d'écriture) peuvent être utilisées. Voir à ce sujet les informations détaillées séparées "Login pour l'inscription aux fêtes de tir 2024".
- 2.3 Vous pouvez faire une réservation conciliant du temps de rangeur en base de votre commande de passes.
- 2.4 C'est possible d'interrompre le processus d'inscription sans implications et finir plus tard. Seulement la réservation des rangeurs reste existant pendant 48h après le 15 décembre. Si vous ne finirez pas l'inscription pendant ces 48h, la réservation des rangeurs est annulée.

### 3 Inscription d'une société par écrit

- 3.1 Chaque participant doit remplir intégralement son formulaire de commande personnel et le signer.
- 3.2 Le formulaire d'inscription de la société doit être rempli correctement et lisiblement. Pour le versement veuillez indiquer le **no. IBAN** ainsi que le **bénéficiaire**.

- 3.3 La commande de rangeurs pour l'ensemble de la société doit se faire en une seule fois, au verso du formulaire d'inscription de la société. Les rangeurs sont attribués par cible jusqu'à une occupation complète d'un demi-jour. Aucun rangeur ne sera distribué ou réservé sans commande préalable de passes.

### 4 Rangeurs

- 4.1 Réservations des rangeurs pour F300, C50 et P50 vous pouvez faire directement en ligne sur le site par société. Inscriptions par poste sont considérées en deuxième priorité.
- 4.2 Rangeurs pour P25 ne sont que réglés par le portail en ligne. Le participant (resp. le fonctionnaire de société) obtient des informations détaillées par e-mail.

### 5 Adresse pour l'envoi des inscriptions

- 5.1 5e Tir cantonal jurassien 2024  
Indoor Swiss Shooting AG  
Bischofszellerstrasse 72a  
9200 Gossau SG
- 5.2 Doivent être envoyés à cette adresse:
  - l'inscription pour les sociétés et les groupes avec la commande de rangeurs
  - tous les formulaires d'inscription personnels

### 6 Paiements

- 6.1 A la clôture de l'inscription, les organisateurs factureront la totalité du prix des livrets de tir et les frais de participation. Le montant est à payer au moyen du bulletin de versement joint à la facture.

### 7 Envoi des livrets de tir

- 7.1 Tous les livrets de tir payés seront envoyés par poste jusqu'à la fin du mai 2024, les premiers envois auront lieu début mai 2024. Les livrets non expédiés devront être retirés durant la fête à la centrale, au guichet «Mutation».

### 8 Mutations et inscriptions complémentaires

- 8.1 Voir le plan de tir.

Nous vous remercions de votre commande ainsi que de votre aide. Si vous respectez ces directives vous nous évitez beaucoup de circonstances.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà plein succès lors du 5e Tir cantonal jurassien 2024.

Le comité de tir